



RECU EN PREFECTURE

Le 19 mai 2020

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20200506-D00605510-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 6 mai 2020

Le Conseil Municipal, convoqué le 29 avril 2020, s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs (CCIT) pour partie en présentiel et pour partie en visio-conférence

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire

Étaient présents à la CCI : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, M. Nicolas BODIN, Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Emmanuel DUMONT, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, Mme Marie ZEHAF, M. Laurent CROIZIER, M. Ludovic FAGAUT, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Étaient présents en visio-conférence : Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, M. Gueric CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, M. Gérard VAN HELLE, Mme Sylvie WANLIN, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, M. Julien ACARD.

Secrétaire : Mme Carine MICHEL.

Procurations de vote : Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY à Mme Anne VIGNOT, Mme Sorour BARATI-AYMONIER à M. Thierry MORTON, M. Thibaut BIZE à M. Christophe LIME, M. Patrick BONTEMPS à Mme Marie ZEHAF, M. Emile BRIOT à Mme Elsa MAILLOT, M. Gueric CHALNOT à M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Yves-Michel DAHOUI à Mme Carine MICHEL, M. Clément DELBENDE à M. Christophe LIME, M. Cyril DEVESA à Mme Claudine CAULET, Mme Myriam EL YASSA à Mme Marie ZEHAF, Mme Béatrice FALCINELLA à Mme Danielle DARD, M. Abdel GHEZALI à M. Nicolas BODIN, Mme Myriam LEMERCIER à M. Ludovic FAGAUT, Mme Danielle POISSENOT à M. Pascal CURIE, M. Yannick POUJET à M. Nicolas BODIN, M. Anthony POULIN à Mme Anne VIGNOT, Mme Françoise PRESSE à Mme Claudine CAULET, Mme Rosa REBRAB à Mme Carine MICHEL, Mme Karima ROCHDI à M. Eric ALAUZET, M. Dominique SCHAUSS à M. Eric ALAUZET, M. Rémi STHAL à M. Pascal CURIE, Mme Ilva SUGNY à M. Michel LOYAT, M. Gérard VAN HELLE à Mme Catherine THIEBAUT, Mme Sylvie WANLIN à M. Michel LOYAT, M. Pascal BONNET à M. Jacques GROSPERRIN, Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON, Mme Marie-Laure DALPHIN à M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN à M. Laurent CROIZIER, M. Michel OMOURI à M. Jacques GROSPERRIN, Mme Sophie PESEUX à Mme Christine WERTHE, Mme Mina SEBBAH à Mme Christine WERTHE.

OBJET : 9. Premières évaluations des impacts budgétaires de la crise sanitaire

Délibération n° 2020/006055

Premières évaluations des impacts budgétaires de la crise sanitaire

Rapporteur : M. Michel LOYAT, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur du budget

Le Débat d'Orientations Budgétaires est intervenu le 27 février dernier. Le vote du budget primitif, mais également le vote des taux de fiscalité directe étaient prévus à la première séance du Conseil municipal après les élections municipales et désignation du Maire et de ses adjoints, soit le 16 avril. Compte tenu de la crise sanitaire et du report du 2^{ème} tour des élections municipales qui en a découlé, le vote du budget primitif et des taux de fiscalité directe est reporté à une date ultérieure.

Dans l'attente, et face au caractère exceptionnel de la situation, la loi d'urgence du 23 mars 2020, complétée par l'ordonnance du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, a introduit des mesures d'assouplissement budgétaires afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19 et assurer la continuité budgétaire dans l'attente du vote du budget primitif (partie I).

La période de confinement (avec un arrêt brutal d'une part importante de l'activité économique et une fermeture de certains services et équipements publics) puis un retour d'activité progressif à partir du 11 mai prochain auront des impacts budgétaires importants pour la Ville. Vous en trouverez en partie II une première évaluation -qu'il conviendra nécessairement d'affiner et actualiser régulièrement- notamment en fonction des conditions de retour progressif de l'activité.

Enfin, des premières mesures financières d'urgence sont prises pour accompagner dans cette crise sanitaire la population mais également notre personnel, le secteur associatif et nos entreprises (partie III).

I - VOTE ET EXECUTION DU BUDGET : DISPOSITIONS DE LA LOI D'URGENCE DU 23 MARS 2020 COMPLETEE PAR L'ORDONNANCE DU 25 MARS 2020

✓ Reports des dates obligatoires

- **L'adoption du budget primitif : date limite repoussée au 31 juillet 2020.**
- **L'arrêt du compte administratif 2019 : date limite repoussée au 31 juillet 2020 contre le 30 juin 2020.**
- **Vote des taux de fiscalité directe : date limite reportée au 3 juillet 2020 (contre le 30 avril initialement). Sans décision avant cette date, les taux sont reconduits au niveau de 2019.**

Remarque : le délai pour la fixation du coefficient de la taxe locale sur la consommation finale d'électricité (TCFE) et des tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure est pour sa part reporté au 1^{er} octobre 2020 (contre le 1^{er} juillet 2020).

- **Suspension de la règle des 2 mois** entre la présentation du rapport d'orientation budgétaire et la tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB) et l'adoption du budget primitif : ils pourront pour 2020 **intervenir lors de la même séance (mais avec 2 délibérations distinctes obligatoires)**. A noter que si le budget primitif change de manière substantielle par rapport aux orientations budgétaires, il est nécessaire de prévoir un nouveau débat d'orientations budgétaires.

✓ Assouplissements budgétaires

- Possibilité, **sans délibération**, de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 100 % (contre 25 % traditionnellement) des dépenses inscrites dans le budget précédent (2019). A noter que les dépenses de fonctionnement peuvent déjà être exécutées dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

- **Le plafond pour les dépenses imprévues est porté à 15 %** (contre 7,5 %) des dépenses prévisionnelles de chaque section ; ce plafond de 15 % pour les dépenses imprévues permettrait de porter au budget primitif l'enveloppe des dépenses imprévues à 20 M€ en fonctionnement et 8 M€ en investissement, ce qui est extrêmement élevé. Pour rappel, les dépenses imprévues sont généralement dimensionnées à hauteur de 1 M€ en fonctionnement et 1 M€ en investissement au budget primitif de la Ville.

- Les mouvements entre chapitres sont autorisés exceptionnellement avant le vote du budget et sans décision modificative dans la limite de 15 % des dépenses de chaque section.

- Les délégations en matière de recours à l'emprunt, qui ont pris fin avec le début de la campagne électorale, sont rétablies jusqu'à la prochaine réunion de l'assemblée délibérante.

A noter également que **la loi d'urgence du 23 mars a levé les contraintes de la contractualisation au titre de 2020** : l'objectif est maintenu, mais il est désormais indicatif, et non assorti de pénalité.

Une question subsiste **quant au maintien de la mise en œuvre de la réforme fiscale** en 2021, le Président de la République ayant annoncé le report des grandes réformes et les marges de manœuvre des collectivités et de l'Etat allant être fortement impactées par la crise sanitaire.

Les mesures d'assouplissement budgétaire prises par voie d'ordonnance permettent ainsi à la Ville de faire face, dans l'attente du vote du budget primitif 2020, aux besoins de crédits tant en fonctionnement qu'en investissement.

Cela rend possible **le maintien du vote du budget après les élections** (sous réserve que celles-ci interviennent bien sur la fin juin) avec une réunion du **Conseil Municipal à organiser en fin de première quinzaine de juillet**. Dans le cas d'un nouveau report de la date des élections municipales, la date de vote du budget primitif pourra le cas échéant être avancée à la fin juin.

Un nouveau débat d'orientations budgétaires (qui pourra intervenir à la même session) sera organisé dans un souci de sincérité budgétaire au regard des impacts financiers de la crise sanitaire.

Le vote des taux de fiscalité directe ne pourra pour sa part attendre le Conseil Municipal de juillet consacré au vote du budget primitif, le délai maximum pour le vote des taux étant fixé au 3 juillet 2020 par voie d'ordonnance.

Ainsi, le vote des taux devra intervenir dans le cadre du Conseil Municipal de début juin **avec une confirmation de la stabilité des taux de fiscalité**, conformément au débat d'orientations budgétaires du 27 février dernier.

II - LES IMPACTS BUDGETAIRES DE LA CRISE SANITAIRE (EVALUATION AU 23/04/2020)

✓ Impact en section de fonctionnement

Les premiers impacts budgétaires estimatifs de la crise sanitaire ont été évalués, une première fois dès le 1^{er} avril, sur la base d'une hypothèse d'un confinement d'un mois et demi, depuis prolongé jusqu'au 11 mai prochain.

Ces impacts étaient alors estimés comme suit :

- en recettes tout d'abord : des pertes de recettes d'exploitation, liées à la fermeture d'équipements ou au confinement, notamment les cantines, la Citadelle et les musées, les piscines, les droits de stationnement, mais aussi une perte à prévoir de recettes fiscales (taxe sur l'électricité, sur les jeux etc...), avec un impact globalement estimé à 2 M€.

Pour l'essentiel, il s'agit de baisses de recettes d'exploitation (-1,6 M€ sur 6 semaines) liées à la fermeture de certains équipements publics municipaux (Piscines Patinoire Gymnases = - 240 K€/mois, Musées, entrées Citadelle, boutiques = - 180 K€/mois), au maintien des seuls services publics essentiels (Restauration scolaire et périscolaire = - 450 K€ pour la période mars-avril + potentielle perte recettes CAF, Crèches = - 180 K€/mois) et à la gratuité du stationnement (Stationnement de surface = - 180 K€/mois)

Les pertes de recettes fiscales/parafiscales et de redevances sont pour leur part évaluées à près de 300 K€, avec 3 impacts certains sur :

- la taxe sur les jeux, compte tenu de l'arrêt de l'activité du Casino depuis le 15 mars (- 150 K€ / mois)
- les redevances d'occupation du domaine public des terrasses et marchés (-17 K€ / mois)
- la taxe sur la consommation finale d'électricité compte tenu d'une consommation d'électricité en baisse (-17 K€ / mois sur la base d'une hypothèse de baisse de la consommation de 15 %).

Le produit de droits de mutation devra par ailleurs être mis sous observation, pour évaluer au fur et à mesure l'incidence de la crise (en fonction d'un rattrapage total ou partiel des opérations immobilières différées durant la période de confinement et du rythme de reprise de l'activité).

- en dépenses : des baisse de dépenses sont constatées en lien avec la fermeture des services et équipements et à l'annulation de certaines manifestations (à l'exemple du Raid Handi-Forts) représentant un total de l'ordre de 300 K€, mais aussi, dans le même temps, des hausses de dépenses (notamment pour les équipements de protection individuelle de nos agents pour 500 K€).

Une première actualisation de ces évaluations, intervenue au 23 avril, intègre le report de la date de fin du confinement au 11 mai.

Toutefois, le déconfinement progressif ouvre de nombreuses et nouvelles hypothèses qui ne permettent pas pour l'heure d'évaluer les incidences pour la suite : conditions de réouverture des crèches, réouverture partielle et échelonnée des écoles et donc du service périscolaire, date non connue de réouverture des équipements culturels et touristiques (et question de la reprise de la fréquentation), conditions d'utilisation des équipements sportifs, reprise de la fréquentation des parkings, du centre-ville etc...

Parallèlement, la reprise des activités économiques peut faire repartir à la hausse la taxe sur l'électricité, voire les droits de mutation.

Un simple calcul arithmétique de la perte de recettes sur 2 mois (et non plus 1 mois et demi comme au 1^{er} avril) porte la perte de recettes à 2,7 M€ mais il est trop tôt pour affiner ces prévisions, qui dépendront du rythme de retour progressif de l'activité.

Concernant les dépenses, la fermeture de certains services se traduit par une légère baisse des dépenses constituées de charges variables (**baisse de l'ordre de 400 K€** jusqu'au 11 mai), hors équipements de protection individuelle.

S'agissant de l'achat de masques et matériels de protection, des premières commandes pour l'achat de matériels d'urgence et masques pour le personnel ont été passées dans un premier temps pour **un montant de 0,5 M€** (financement sur dépenses imprévues ramenant le montant disponible de celles-ci à 500 K€). Elles ont été complétées dans un second temps -dans la perspective cette fois de la fin du confinement- par de nouvelles commandes de masques et de kits pour la population et le personnel. Ces commandes complémentaires se traduisent par une dépense supplémentaire -à intégrer au budget primitif (celui-ci n'étant pas voté)- de 1,3 M€ avec une recette de Grand Besançon Métropole de 0,5 M€ pour les masques pour la population, soit **un coût net supplémentaire de 0,8 M€ pour la Ville**.

L'ensemble de ces actualisations emporte une prise en compte dans le Budget primitif d'un impact prévisionnel global de l'ordre de 3 à 4 M€ en section de fonctionnement.

Cet impact impliquera de manière automatique une baisse équivalente de l'épargne dès le budget primitif (avec des ajustements probables complémentaires en décisions modificatives au fur et à mesure de la levée des incertitudes).

Cela aura pour conséquence lors du vote du Budget Primitif une augmentation du recours à l'emprunt, ce qui est possible compte tenu d'un niveau d'endettement maîtrisé.

A noter que les indicateurs de sécurité financière qui président à la stratégie financière de la Ville ne pourront dès lors être tenus au budget primitif 2020 : l'épargne nette, qui a vocation, dans un objectif de sécurisation financière, à couvrir les travaux récurrents, était de 15,1 M€ au projet initial de budget primitif pour 15 M€ de travaux annuels (tranches annuelles et enveloppe de proximité, renforcés de manière conséquente en 2020).

Compte tenu des impacts de la crise sanitaire, tels qu'ils peuvent être évalués pour la période de confinement, l'épargne nette devrait ainsi être plus proche de 10 à 11 M€ au budget primitif, ce qui sera largement en-deçà du niveau des tranches annuelles et enveloppes de dépenses de proximité. Rappelons que l'objectif dans la projection pluriannuelle est de se situer à moyen et long termes sur un niveau d'épargne nette de 12 M€ pour garantir le respect des grands équilibres financiers dans la durée.

Il faut souligner que si cet indicateur peut ponctuellement être dégradé, et c'est d'autant plus compréhensible dans un contexte d'urgence, il n'en reste pas moins un objectif incontournable à moyen terme, sous peine d'une augmentation non maîtrisée de l'endettement qui pèserait alors lourdement sur le fonctionnement, dans un contexte désormais plus que probable où l'Etat (avec un déficit public prévu à environ 9,1 % du PIB et une dette à 115 % du PIB en 2020) pourrait demander une contribution sur les dotations aux collectivités.

✓ **Impact en section d'investissement**

Dans le cadre du débat d'orientations budgétaires, nous avons opté pour un maintien à un niveau élevé de l'investissement en 2020, avec un total de 35,2 M€ hors remboursement en capital de la dette, soit 3 M€ de plus que le rythme défini dans la projection pluriannuelle.

Le meilleur soutien que l'on puisse apporter à l'économie pour son redémarrage est de maximiser autant que faire se peut la réalisation de ce budget d'investissement.

Le présent rapport vous apporte ainsi une première information relative à l'évaluation de l'impact de la crise du COVID-19 sur la réalisation des opérations projetées dans le cadre du budget d'investissement 2020 de la Ville de Besançon (non encore voté à ce jour).

- Opérations individualisées

Un état d'avancement a été dressé pour une quarantaine d'opérations inscrites au PPI à hauteur d'une enveloppe globale de l'ordre de 15 M€ et pour les tranches annuelles et enveloppes de proximité à hauteur de 10 M€ environ.

L'évaluation des conséquences du confinement est basée sur une reprise normale de l'activité du BTP au 30 juin 2020. Cette hypothèse doit être considérée avec prudence.

A ce stade, il n'est pas possible d'évaluer avec précision quel sera le rythme de la reprise d'activité.

La relance des chantiers doit s'effectuer en respect du guide de préconisation de sécurité sanitaire pour la conduite des activités de la construction en période d'épidémie de CORONAVIRUS COVID-19 élaboré par l'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTP).

Ce document, qui implique la responsabilité des maîtres d'ouvrages et des entreprises, impose l'élaboration pour chaque opération d'un processus de déroulement du chantier : gestes barrières, réduction de la co-activité, modalités d'intervention, incidences sur les bases vie des chantiers, règles sanitaires imposées aux salariés, équipements de protections individuelles, etc...

Cette procédure va se traduire par une reprise progressive des activités, par un allongement des délais de déroulement des chantiers consécutif aux différentes mesures de protection des salariés et inévitablement par une négociation sur la prise en charge des surcoûts engendrés.

Moyennant ces réserves, une évaluation du décalage des calendriers de mise en œuvre des opérations, provoqué par la période de confinement mais aussi par le report des élections municipales, a été effectuée.

On peut ainsi répartir les opérations individualisées en trois catégories :

- Les chantiers qui devraient être engagés ou se poursuivre en 2020 avec un impact de l'ordre de 2 à 3 mois sur les dates de livraison ;
- Les études correspondant à des opérations validées qui pourront avancer avec des décalages de calendrier et un impact mesuré sur la mise en œuvre des chantiers ;
- Les études et les actions dont l'avancement dépendra de l'installation de la nouvelle équipe municipale.

Au vu des éléments connus à ce jour, le report des investissements de 2020 à 2021 est évalué à au moins 3 M€.

- Tranches annuelles et enveloppes de dépenses de proximité

S'agissant des tranches annuelles et des enveloppes annuelles, la programmation 2020 pourra être présentée au Conseil Municipal en juin.

L'adoption par anticipation de ce programme sur les tranches annuelles et les dépenses de proximité apparaît notamment indispensable sur le secteur de l'éducation et des crèches sachant qu'une part importante des travaux ne peut intervenir que pendant les vacances scolaires d'été.

Un premier examen des opérations évalue le report engendré la période de confinement à 2,7 M€ sur 2021.

III - PREMIERES MESURES FINANCIERES D'URGENCE

Dotation en masques et kits pour la protection de la population et de nos agents

En étroite collaboration avec Grand Besançon Métropole, la Ville de Besançon va doter gratuitement chaque habitant d'au moins 2 masques. Cela paraissait essentiel de le faire, en premier lieu sur le plan sanitaire. Ces dotations viendront accompagner la reprise progressive d'activité à partir du 11 mai et constituent aussi une mesure de soutien à l'économie.

Aussi, la Ville organise-t-elle actuellement la distribution de ces masques, avec un courrier adressé à chaque assuré social (grâce à la collaboration des organismes sociaux qui ont accepté de mettre à disposition de la Ville les coordonnées de leurs ressortissants).

La Ville a par ailleurs centralisé la commande de masques pour ses agents ainsi que ceux de GBM et du CCAS de Besançon. 153 000 masques en tissus ont été commandés au total pour assurer la continuité des services publics, avec des livraisons qui vont s'échelonner jusqu'à l'été.

L'effort financier est très conséquent puisque pour la Ville, la dépense totale atteint 1,8 M€ et en net 1,3 M€ après remboursement de GBM pour les masques à destination de la population.

Maintien de la rémunération des agents contractuels

Un effort est fait pour maintenir la rémunération des contractuels et des vacataires, en lien avec le Trésorier compte tenu de la diversité des situations (contractuels sur emplois permanents venant à échéance pendant la période d'urgence sanitaire, contractuels sur emplois non permanents dès lors qu'ils disposent d'un contrat déterminant un taux d'emploi, contractuels dont le contrat ne fixe pas un taux d'emploi mais qui ont travaillé chaque mois depuis au moins 5 mois pour la Collectivité, etc).

Premières mesures de soutien au milieu associatif

La situation sanitaire exceptionnelle que traverse notre pays a de lourdes conséquences sur l'activité et sur les projets des acteurs associatifs que ce soit dans les secteurs culturels, sportifs ou d'animation.

Tous sont touchés par les annulations d'événements, les pertes de rémunération et les pertes de recettes, que ce soient le tissu associatif local ou les établissements culturels conventionnés.

L'enjeu est donc de soutenir nos partenaires associatifs et autres structures culturelles, tout en sachant que le soutien supplémentaire que nous pourrions apporter ne pourra couvrir à lui-seul les pertes, au regard même des impacts budgétaires que la Ville supporte elle aussi dans le cadre de cette crise.

Il s'agira avant tout d'éviter des dépôts de bilan, des licenciements et des pertes sèches d'emploi, et donc de voir disparaître des ressources associatives ou des structures culturelles essentielles à la diversité des expressions et à l'animation dans nos territoires.

L'art et la culture, tout comme le sport, et plus globalement le secteur associatif, sont de précieux vecteurs de sociabilisation, et constituent des espaces d'épanouissement individuel et de citoyenneté qui seront particulièrement précieux dans les prochains mois.

C'est pour cette raison qu'un soutien appuyé aux acteurs associatifs devait s'exprimer dès maintenant, et que les mesures suivantes ont été prises :

- Subventions : instruction normale des demandes de subventions sur la base des dossiers déposés, indépendamment de l'impact que la situation sanitaire actuelle a eu ou aura sur les manifestations, qu'elles soient suspendues, reportées, annulées ou modifiées. Un bilan, en particulier financier, sera fait, au cas par cas, à l'automne et en début d'année prochaine, avec les associations dont les événements auront été les plus gravement affectés par les mesures de confinement, pour tenir compte, lors de l'instruction des demandes de subvention à venir,

de l'impact des baisses de recettes et, éventuellement, de charges, ainsi que des mesures de soutien exceptionnelles dont elles auraient pu bénéficier. Une modulation de la subvention 2021 pourra être effectuée en conséquence.

- Loyers et charges : gel des loyers et charges pendant la période de confinement. La décision d'exonérer les locataires de ces sommes dues ou d'appeler tout ou partie de ces sommes sera prise lors du bilan de fin d'année.

Sur le secteur culturel, une offre culturelle numérique a été favorisée et cordonnée dès le 24 mars afin de maintenir une pratique artistique et culturelle (sites internet, pages Facebook, Newsletter de la ville), alimentée par les services et établissements culturels publics ou associés (La Rodia, ISBA, CDN, CRR, Citadelle, Musées, Bibliothèques...).

Des mesures en accompagnement de Grand Besançon Métropole pour les commerces et les entreprises

Compte tenu de sa compétence en termes de développement économique, Grand Besançon Métropole a dernièrement présenté un plan d'urgence qui sera complété par la suite par des actions supplémentaires.

En articulation avec GBM, la Ville a pour l'heure mis en place les premières mesures suivantes :

- le report de loyers et charges pour ses locataires ayant une activité économique,
- l'exonération des droits de terrasse, étalages et panneaux pendant la durée du confinement - voire pendant un trimestre (soit une perte de recettes entre 34 K€ et 50 K€),
- le remboursement du loyer de mars pour les commerçants du marché des Beaux-Arts, soit une perte de recette de 21 K€ (au-delà des mesures de reports des loyers suivants d'avril à juin, avec examen de la situation au cas par cas cet été).

Ces différentes mesures sont bien sûr les premières avant une structuration plus forte de l'action de la Ville dès lors que les impacts de la crise sanitaire seront quantifiables à la fois sur son propre budget comme sur celui de ses partenaires associatifs et acteurs économiques.

Une actualisation de la prospective financière est ainsi en cours pour évaluer jusqu'où la Ville peut aller financièrement dans l'accompagnement du plan de relance.

Le Conseil Municipal prend acte de cette information et des premières mesures financières d'urgence prises par la Ville.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Jean-Louis FOUSSERET.